

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE

### SEANCE DU 13 avril 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christine HASCOËT, Maire de Restigné, le 13 avril 2015 à 20 heures.

La convocation adressée le 3 avril 2015 précise l'ordre du jour suivant :

- SMIPE : redevance spéciale
- Programme de voirie 2015 : mutualisation
- Broyeuse d'accotement : acceptation de devis
- Réfection mur du cimetière : acceptation de devis
- Transformation des chaufferies des bâtiments communaux : acceptation du budget, demande de subvention, décision modificative
- SIEIL : adhésion au groupement d'achat d'électricité
- ENERSIEIL : fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de distribution de gaz
- Occupation du domaine privé ou public de la commune : convention
- Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- Point sur les regroupements intercommunaux
- Vente terrain communal
- Questions diverses : conseil de mai fixé au mercredi 20 mai 2015
- 

**Sont présents :** Mmes HASCOET, PICHET, LEGOFF, MOUTTE, GALBRUN, LUGATO  
Mrs BESNIER, PERON, BILLECARD, BEAURAIN, GOURDON, HENRY,  
CHAMPENOIS

**Sont excusés :** Mme DUBOIS qui donne pouvoir à Mme PICHET  
Mme MOREAU qui donne pouvoir à Mme LEGOFF

**nombre de conseillers en exercice : 15**

Le quorum étant atteint, Mr CHAMPENOIS est élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 9 mars est adopté.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir rattacher le point suivant : cession d'une parcelle communale cadastrée section ZE n° 146 de 30 ares : adopté à l'unanimité.

#### **1 - SMIPE : redevance spéciale :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention à intervenir avec le SMIPE Val Touraine Anjou, et autorise le maire à signer cette convention dont le montant est de : 2373,77 €

#### **2 - Programme de voirie 2015 :**

Mr PERON présente les conditions de mutualisation définies avec les différents partenaires pour le programme de voirie 2015. Le conseil a adopté à l'unanimité son engagement à ce

groupement de commandes.

### **3 – Broyeuse d'accotement :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le devis de l'entreprise RIVIERE pour un montant de 8 492,40 HT soit 10 190,88 TTC et le rachat du matériel usagé pour 1500 €

### **4 – Réfection du mur du cimetière :**

La réfection du mur du cimetière façade sud près du portail est plus importante que prévu, d'autres devis seront demandés.

### **5 – Transformation des chaufferies des bâtiments communaux : acceptation du budget, demande de subvention, décision modificative :**

Le maître d'œuvre chargé du remplacement des chaudières fioul par des chaudières à gaz propane a estimé le coût de l'ensemble de la prestation, remise aux normes comprise à 109 590 €. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette estimation de budget.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention du Conseil Général (2950 €) et approuve la décision modificative suivante :

- Diminution des crédits du compte 21312-87 pour 30 000 €
- Diminution des crédits du compte 21312-130 pour 10 000 €
- Diminution des crédits du compte 020 pour 20 000 €
- Augmentation des crédits du compte 21318-78 pour 60 000 €

### **6- SIEIL : adhésion au groupement d'achat d'électricité :**

Mr BESNIER présente l'offre de groupement d'achat d'électricité coordonnée par le SIEIL, les élus considèrent que ce projet n'offre pas de garantie de baisse des coûts. Il est procédé au vote à mains levées. Les résultats sont les suivants :

Contre : 6

Pour : 3

Absentions : 6

### **7 – fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de distribution de gaz :**

Mr BESNIER, adjoint présente les modalités de calcul proposé pour le calcul de la redevance à acquitter par les opérateurs de gaz pour l'occupation du domaine public.

Le montant de la redevance s'élèverait à 156,03 €. Le conseil municipal adopte l'instauration de cette redevance à l'unanimité.

### **8 – Occupation du domaine privé ou public de la commune : convention**

Mme PICHET, adjointe, précise que la commune est régulièrement sollicitée pour passer des conventions de servitude de passage des différents réseaux (eau, assainissement, électricité ...). Il est par conséquent soumis à l'approbation du conseil la convention à intervenir entre les consorts ZULIANI 1 rue de Fontenay 37140 INGRANDES DE TOURAINES et la commune de RESTIGNE ;

Cette convention autorise Mr et Mme ZULIANI à traverser la parcelle communale ZD 22 pour installer une canalisation enterrée des eaux pluviales et une canalisation enterrée des eaux usées.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- acte la constitution de cette servitude qui est accordée à titre gracieux
- autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir

### **9 – Informations comptables :**

Monsieur BESNIER, adjoint présente à l'assemblée les dépenses engagées en vertu de l'article L2122-22 et de la délibération du 28 mars 2014

- devis des travaux d'hydrocurage : 4.326 € TTC entreprise SOA
- devis peinture d'une classe de l'école élémentaire : 2.640,19 € TTC entreprise Frédéric CHANTREAU

### **10 Domaine et Patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé (3.6) : cession de la parcelle cadastrée section ZE n°146**

Mme PICHET, adjointe, présente à l'assemblée la proposition de Mme DEMAS – route de la Chapelle – 37140 RESTIGNE d'acquérir la parcelle communale cadastrée section ZE n°146.

Après concertation, le conseil municipal :

- approuve la cession à Mme DEMAS Diane – route de la Chapelle – 37140 RESTIGNE de la parcelle cadastrée section ZE 146 d'une superficie de 30 ares pour 700 €.
- indique que les frais notariés et de rédaction d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- décide de confier à l'Agence Notariale située 26 rue Pasteur 37140 BOURGUEIL la rédaction de l'acte à intervenir.
- autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

### **11 – point sur les regroupements intercommunaux :**

Mr BEAURAIN informe le conseil municipal sur les décisions du SITS : le logiciel PEGASE se met en place pour les inscriptions informatiques.

Le nombre de représentants des communes passent de 2 titulaires + 1 suppléant à 1 titulaire + 1 suppléant.

Mme GALBRUN informe de l'état d'avancement de la route de Saint Martin

Mr CHAMPENOIS informe de l'état d'avancement du nouveau site internet de la communauté de commune.

### **11- Questions diverses :**

Mr HENRY s'interroge sur l'avenir de la coopérative agricole, Mme le Maire a demandé à rencontrer les dirigeants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.